

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 décembre 2024 à 10h00
« Le suivi statistique du système de retraite »

Document n° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Un état des lieux du système statistique sur les retraites

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites¹

¹ Le Secrétariat général remercie Patrick Aubert, Didier Blanchet, Carole Bonnet, Yves Guégano, Anthony Marino, Henri Martin et Julie Tréguier pour leurs suggestions ayant contribué à enrichir cette note.

Un état des lieux du système statistique sur les retraites

Ce document propose un état des lieux des principales sources de données qui constituent actuellement le système d'information statistique sur les retraites en France. Le suivi statistique du système est une nécessité pour éclairer son pilotage, en fournissant aux pouvoirs publics les données nécessaires pour évaluer d'une part l'atteinte des objectifs d'équité et de solidarité qui lui sont fixés par les textes, et d'autre part la pérennité financière.

Plusieurs sources peuvent être mobilisées à cet effet parmi lesquelles les données d'enquêtes par sondage auprès des ménages ou des institutions menées par les services statistiques ou plus rarement par des chercheurs, les données administratives produites par les régimes eux-mêmes à des fins de gestion, mais permettant également des exploitations statistiques à partir d'extractions, les fichiers inter-régimes, parmi lesquels les échantillons produits par la Drees ou les fichiers exhaustifs directement issus des données administratives dans l'EIRR ou à terme collectées dans le cadre du RGCU, ou encore les outils (modèles de microsimulation et outils de projection). Ces sources et outils couvrent une grande partie des thèmes liés aux retraites et font l'objet d'enrichissements continus. Les évolutions en cours, dont nous donnons un aperçu dans cette note, visent à faciliter la gestion des prestations ou à améliorer les capacités d'analyse statistique des thématiques afférentes aux retraites.

Les utilisateurs des données et producteurs d'études incluent les chercheurs, le service de la statistique publique et plus particulièrement la Drees, et les différents régimes qui valorisent leurs données. Le COR informe les pouvoirs publics de la situation financière du système et produit une batterie d'indicateurs mesurant l'atteinte des objectifs sociaux du système. Le CSR s'appuie sur ces éléments pour alerter le cas échéant le gouvernement sur la nécessité d'une réforme. L'ensemble de ces acteurs participent au diagnostic porté sur l'état du système et la situation des cotisants et retraités, et constitue une demande sociale exprimant aux producteurs les nouveaux besoins d'analyses, d'outils et de données : la présente note entend également participer à cette réflexion² en identifiant des pistes d'analyses prometteuses, ainsi que des améliorations possibles portant sur quelques domaines ponctuels.

Sources, outils, producteurs et utilisateurs du système statistique des retraites en France

Producteurs	Utilisateurs	Types de données	Outils	Mise à disposition
<ul style="list-style-type: none">• Drees• Régimes• Chercheurs	<ul style="list-style-type: none">• Drees et régimes producteurs• Chercheurs• Hauts-conseils : COR et HCFIPS• Groupe d'experts : CSR	<ul style="list-style-type: none">• Enquêtes• Données administratives des régimes• Données interrégimes, sur échantillon (EIC, EIR) ou exhaustives (RGCU, EIRR)	<ul style="list-style-type: none">• Modèles de microsimulation• Outils de projection• Maquettes de cas-types	<ul style="list-style-type: none">• Open data• Accès des données aux chercheurs : plateforme Progedo-Adisp, CASD• Conventions

² Notamment en complémentarité avec les travaux du CNIS, qui a produit en février 2024 un avis de moyen terme 2024-2028 portant sur l'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite : « Le conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite. Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion. » Des travaux pourront également prolonger ceux de la [Commission du CNIS du 8 oct. 2020 portant sur les retraites](#), coordonnée par Antoine Bozio.

1. Un système statistique permettant un suivi globalement complet, notamment à travers les échantillons inter-régimes, les enquêtes et l'évolution des données administratives

L'éclatement des régimes dans le système Français de retraites pose un défi de gouvernance, qui tient à la complexité d'obtenir des données administratives détaillées sur les droits à pension ou les retraités recoupant l'ensemble des droits pour chaque système. Le système statistique Français s'est organisé sous l'impulsion des régimes, de la Drees et de l'Insee pour répondre à cette contrainte afin de permettre une bonne connaissance de la situation des affiliés et des retraités. Il est composé de différentes sources complémentaires³, ayant chacune une fonction et des avantages spécifiques :

1.1 Les données exhaustives des régimes extraites de leur système de gestion

Les données issues des systèmes d'information des régimes (notamment CNAV, CNRACL, SRE, Agirc-Arrco)⁴ sont aussi conçues pour être exploitées statistiquement : elles permettent une analyse détaillée des situations et des paramètres déterminant le départ à la retraite en raison des échantillons très importants et de la présence de l'ensemble des paramètres permettant de calculer les pensions, ainsi que de l'ensemble des droits à pension du régime.

Ce niveau de détail, associé à une disponibilité rapide des données, a pour contrepartie une couverture partielle du total des droits à la retraite, un champ limité aux affiliés au régime, et un coût d'entrée élevé, lié au fait que ces bases sont d'abord conçues pour permettre la gestion des droits et des pensions plutôt que pour permettre des utilisations statistiques.

L'accès à ces données est en pratique souvent limité au personnel du régime, ou ponctuellement accordé aux chercheurs dans le cadre de conventions ou d'appels d'offres organisés par les régimes, dans certains cas conditionnellement à la détermination préalable d'une liste de variables d'intérêt.

1.2 Les échantillons inter-régimes

Les échantillons construits par la Drees à partir de données fournies par les régimes, EIC pour les cotisants depuis 2001 et EIR pour les retraités depuis 1988, qui visent à répondre au besoin d'analyses portant sur l'ensemble des affiliés ou des retraités, malgré l'éclatement du système⁵.

Du fait de leur provenance administrative, de leur capacité à englober l'ensemble du système et de leur taille d'échantillon de plus en plus importante (1 450 000 individus pour la vague

³ Nous mettons ici l'accent sur les bases de données contenant des informations au niveau individuel.

⁴ Les principales sources sont gérées par la CNAV pour les affiliés et retraités du régime général, la Caisse des Dépôts et Consignations pour ceux des régimes des fonctions publiques territoriale et hospitalière, ainsi que l'Ircantec et certains régimes spéciaux, et le Service des Retraites de l'État pour le régime de la fonction publique de l'État. Voir les documents 4 à 7 du dossier, qui détaillent les caractéristiques de ces sources administratives.

⁵ Voir le document n°3, qui détaille ces sources et les replace au sein de l'ensemble des données produites par la Drees. Ces données inter-régimes au niveau individuel sont complétées par une enquête plus fréquente, mais au niveau agrégé, l'Enquête Annuelle auprès de Caisses de Retraite (EACR), donnant accès à plusieurs indicateurs de pension moyenne et d'effectifs, en stock et en flux, déclinés par sexe, génération et lieu de naissance.

2020 de l'EIR), ces sources sont parmi les plus structurantes du système statistique français sur les retraites. Même si elles reposent sur des données administratives, elles nécessitent un délai de production important, de trois à quatre ans environ. Cela tient à la nécessité pour la Drees de collecter les données auprès des différents régimes (ces derniers devant disposer du recul temporel suffisant pour extraire les données de retraite ou de carrière) et de mettre en œuvre de nombreuses procédures de vérification, notamment une repondération à partir des données du répertoire national d'identification des personnes physiques de l'Insee et de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite de la Drees pour l'EIR.

Comme les autres données administratives portant sur les retraites, ces données sont renseignées au niveau individuel, et elles sont limitées aux paramètres directement liés aux retraites et au marché du travail (données de l'enquête Emploi et de l'indemnisation chômage). Cela peut constituer des limites à l'analyse des différents paramètres entrant indirectement en compte dans les décisions liées aux retraites ou de l'ensemble de la situation des retraités. Ces données font partie des rares données administratives sur les retraites qui sont directement mises à disposition des chercheurs à travers le CASD.

1.3 Les données exhaustives inter-régimes

Les regroupements de données administratives inter-régimes comportent comme les échantillons inter-régimes deux déclinaisons correspondant à la base des retraités d'une part, l'EIRR, qui existe depuis 2009, et inclura d'autre part à terme le RGCU pour les cotisants. Ce dernier a été initié en 2014 mais est encore en production, et ne devrait pas aboutir avant l'horizon 2028⁶.

Ces bases administratives unifiées ont été créées récemment pour centraliser les informations nécessaires aux différents régimes pour leurs besoins de gestion. L'EIRR permet par exemple aux régimes d'apprécier l'éligibilité à des dispositifs liés à la perception d'un certain niveau de ressources tous régimes telles que la réversion ou le minimum contributif. Il est mis à jour mensuellement et permet donc de disposer de données tous régimes beaucoup plus rapidement que l'EIR, mais ne bénéficie pas de l'ensemble des vérifications et repondérations incluses dans la production de l'EIR, et comporte des informations bien moins détaillées, notamment sur les carrières et les droits accumulés (durées validées, salaire de référence) ou les motifs de liquidation⁷. D'autres données transversales aux différents régimes sont collectées par le GIP Union Retraite à des fins d'information des affiliés sur leurs droits⁸.

⁶ Voir le document n°8 du dossier, qui présente en détail les caractéristiques et le calendrier du RGCU.

⁷ Voir le document n°3 pour plus de détail.

⁸ Elles donnent lieu d'une part à un annuaire statistique regroupant l'ensemble des affiliés d'une part, et plus récemment à un système d'information épargne retraite recensant l'ensemble des contrats d'épargne retraite (IER).

1.4 Les enquêtes portant sur des thèmes liés aux retraites

Les enquêtes telles que l'enquête Emploi en continu de l'Insee, qui renseigne sur l'emploi des seniors à l'approche de la retraite et la situation des ménages de retraités après le départ, l'enquête internationale SHARE portant sur différentes dimensions du vieillissement, l'enquête Histoires de Vie et Patrimoine de l'Insee, qui évalue les différentes composantes du patrimoine des ménages et leur transmission entre générations et contient un module « parcours de vie » renseignant sur le parcours et la situation professionnels et personnels (histoire conjugale, enfants vivant hors domicile, etc.)⁹.

Plusieurs sources renseignent sur des éléments subjectifs liés à la retraite telles que l'enquête sur les motivations de départ à la retraite (MDR) renseignant sur le choix du moment du départ à la retraite et ses raisons, l'enquête PATÉR (PATrimoine et préférences vis-à-vis du TEMps et du Risque), ou encore le Baromètre d'opinion de la Drees mesurant les préférences quant à l'évolution du système de retraite et l'âge de départ perçu.

Outre l'inclusion de ces éléments subjectifs absents des données administratives, l'avantage tient au champ complet, ou de certains types de ressources absents des données administratives. Une autre particularité importante tient à l'information concernant l'ensemble du ménage, mais la contrepartie est la taille réduite de l'échantillon et des informations plus limitées sur le détail des pensions et des droits acquis¹⁰.

1.5 Des arbitrages entre qualité de l'apurement et fréquence de production, ainsi qu'entre étendue du champ et niveau de détail

Ce premier état des lieux met en évidence différents types d'arbitrages dans la mobilisation des sources concernant les retraites :

- les données les plus récentes, telles que celles issues des régimes, de l'EIRR ou à terme du RGCU, ont pour contrepartie une moindre ergonomie pour le chercheur du fait de leur but premier lié à la gestion, et l'absence de contrôles sur la cohérence d'ensemble et la représentativité. Le fait d'ordonner et d'expertiser ces données constitue *a contrario* un investissement, qui nécessite un délai de production important, comme c'est le cas pour les échantillons inter-régimes. L'utilisation du RGCU pourrait toutefois à terme permettre d'alimenter l'EIC, avec de potentiels gains en termes de coût de collecte, de taille d'échantillon et/ou de délai de production. La mobilisation de sources externes telles que l'enquête emploi en continu¹¹ ou la DSN peuvent aussi permettre

⁹ Plus largement, une part importante des enquêtes en population générale de l'Insee ou de la statistique publique, non spécifiquement liées aux retraites, peuvent être utilisées pour regarder la situation des retraités ou des seniors en comparaison des autres ménages : conditions de travail de la Dares, enquête Logement de l'Insee, budget des familles de l'Insee, etc.

¹⁰ Cela peut aussi tenir à une imprécision portant sur ce que recouvre les montants de retraite déclarés par l'enquêté (droit propre au sens des caisses, ou autre chose : préretraite, pensions d'invalidité), ce qui se retrouve aussi dans une imprécision de déclarations dans les données fiscales.

¹¹ L'enquête Emploi en continu est déjà utilisée par la Drees pour éclairer les situations de cumul emploi / retraite, et a également été mobilisée pour évaluer les effets de la réforme des retraites de 2010 sur le marché du travail (Dubois et Koubi, 2017).

d'analyser les transitions entre marché du travail et retraites sur des périodes très récentes afin de compenser les délais importants de production des données tous régimes ;

- actuellement, les sources exhaustives inter-régimes comme l'EIRR comportent un moindre niveau de détail que l'EIR, qui ne porte que sur un sous-échantillon : il n'existe donc pas de base exhaustive regroupant tous les régimes, incluant l'ensemble des variables. Sur le champ des cotisants, le RGCU pourra a priori constituer une base exhaustive tous régimes de l'ensemble des cotisants qui devrait être à terme accessible aux chercheurs à travers le CASD, mais les modalités de cet accès, la nature des données accessibles, les possibilités d'appariement et le calendrier de cette mise à disposition restent à définir plus précisément.

2. Evaluer les perspectives financières et l'équité du système : les outils de microsimulation, de projection et de cas-type

Différents outils ont été créés par les administrations et les caisses de retraite afin de prolonger et de modéliser les données fournies dans les bases de données, afin d'établir des scénarios d'évolution de la situation financière ou d'imaginer l'effet d'une modification de certains paramètres.

Il s'agit en premier lieu des modèles de microsimulation, qui ont fait l'objet d'une séance du COR en 2020¹². Ces outils consistent à simuler, sur un échantillon représentatif des affiliés au système de retraite (issu de données d'enquête ou de données administratives), le cycle de vie des individus, et en premier lieu leur carrière, leurs comportements démographiques (conjugalité et fécondité), et le moment de la liquidation de leur pension. Cela permet d'anticiper la manière dont la structure socio-démographique des individus affectera à l'avenir les dépenses de retraite, ou d'imaginer quel serait l'effet d'une réforme des retraites¹³. L'approche par les modèles de microsimulation s'avère complémentaire d'une approche à l'aide de maquettes plus simples qui aident à identifier les grands mécanismes à l'œuvre et sont plus maniables, ainsi que dans le cas des réformes des retraites d'une approche intégrant un bouclage macroéconomique afin d'apprécier les effets sur l'ensemble du solde public.

Les principaux régimes de retraite ont chacun produit un outil de microsimulation sur le champ de leurs affiliés et retraités¹⁴. Mais il existe également des modèles généralistes, qui couvrent

¹² Voir la réunion du Conseil du 5 mars 2020, « [Point sur les modèles de microsimulation](#) » | [Conseil d'orientation des retraites](#)

¹³ A côté de ces modèles, existent des outils de projection ou d'analyse agrégées à court terme. Ils servent à prolonger les tendances observées par le passé sur les données individuelles, et se basent sur des agrégats actualisés annuellement. Le modèle Ancêtre de la Drees permet d'actualiser les agrégats issus de l'EIR entre deux vagues de production afin d'obtenir des effectifs, une pension moyenne ou encore un âge moyen de départ tous régimes. Le SRE utilise le modèle Paco pour améliorer les résultats de son modèle Pablo sur les prévisions financières court terme, et la CNRACL dispose également d'un outil spécifique consacré au court-terme, qui sert à réaliser des projections à un horizon de 5 ans à destination de la DSS.

¹⁴ Les modèles produits par les régimes sur leur champ incluent le modèle Pablo v2 pour la fonction publique de l'Etat, Canopée pour la CNRACL ou encore MiSRAA pour l'Agirc-Arrco. L'analyse des départs suppose ici de faire des hypothèses sur les droits des individus sur l'ensemble des régimes, qui doivent être extrapolés dans le cas d'un modèle limité aux données d'un seul régime.

le champ de l'ensemble des régimes : le modèle Prisme développé par la Cnav, le modèle Trajectoire de la Drees, ou encore le modèle Destinie de l'Insee¹⁵. Les différences de choix méthodologiques (modélisation du départ à la retraite et de la situation conjugale, par exemple) et de données source (enquête Histoire de Vie et Patrimoine pour Destinie, données du régime général pour Prisme et échantillons inter-régimes pour Trajectoire), ainsi que les différents besoins des organisations productrices impliquent une complémentarité entre ces outils.

Le modèle Destinie a par exemple tiré parti des spécificités de ses données sources, une enquête au niveau ménage incluant l'ensemble des revenus du patrimoine, pour étudier les comportements d'épargne sur le cycle de vie (Galiana et Wilner, 2024), ainsi que les règles d'indexation en lien avec les travaux de Blanchet (2024). Cet outil est également en mesure d'étudier les pensions de réversion, comme le modèle Prisme mais à la différence du modèle Trajectoire. Les modèles Prisme, puis Trajectoire, ont servi d'aide à la décision en contribuant à évaluer ex ante les effets de la réforme des retraites votée en 2023, et ces modèles avaient également été mobilisés en 2019 au moment où le basculement vers un système universel à points était envisagé¹⁶. Sur le plan des études, le modèle Trajectoire a permis d'analyser les différences de règles de retraite entre les secteurs public et privé (Chopard *et al.*, 2022). La pluralité des modèles tous régimes constitue un avantage important en termes de complémentarité, le modèle Prisme ayant notamment pu être mis à contribution à un moment où le modèle Trajectoire finalisait sa refonte, mais peuvent également pousser à des réflexions méthodologiques portant sur les hypothèses sous-jacentes, notamment en cas de résultats divergents.

Les projections financières des principaux régimes sont agrégées par le COR à l'occasion de son rapport annuel présentant une synthèse de la situation financière globale du système de retraite, en se basant sur des hypothèses macroéconomiques et démographiques explicitement définies sur la base des prévisions du gouvernement, des chiffres de l'Insee et d'un scénario de référence de long terme¹⁷. L'utilisation d'un outil de projection macroéconomique consolidé permet d'intégrer les données des régimes dans un cadre cohérent, et ainsi de produire des indicateurs utiles pour l'information et le pilotage du système. Tous les cinq ans, le COR réalise en outre un exercice de projection « complet » rassemblant des projections couvrant la quasi-totalité des régimes de retraite existant, ce qui permet à la fois de caler les projections tous régimes de manière plus précise, et de disposer de fiches détaillées présentant la situation de chacun des régimes¹⁸. Les analyses produites incluent également des taux de remplacement

¹⁵ Le modèle Aphrodite, de la DG-Trésor, n'est plus maintenu.

¹⁶ Voir l'étude d'impact de la loi, élaborée à l'aide des données issues du modèle Prisme, l'étude des effets redistributifs de la réforme dans le rapport du COR de juin 2023. La Drees a également étudié les effets redistributifs et financiers du relèvement du minimum contributif (Chopard, 2024) et l'utilité des trimestres de MDA pour enfants (Guirriec, 2023).

¹⁷ Voir la séance d'avril 2024, « [Préparation du rapport annuel de juin 2024 et du rapport thématique de juillet 2024](#) » | [Conseil d'orientation des retraites](#)

¹⁸ Voir les fiches ici : [Compléments du rapport annuel 2024 : projections détaillées par régime | Conseil d'orientation des retraites](#)

simulés sur cas-types à partir d'un outil produit par la Drees¹⁹. L'ensemble des chiffres issus des rapports du COR et des fiches régimes sont disponibles en accès libre sur le site du COR²⁰.

3. Faire parler les données : gouvernance, valorisation et mise à disposition des données

L'ensemble de ces données contribue au débat public à travers leur utilisation par les chercheurs, le système de la statistique publique, les autres producteurs de données tels que les régimes eux-mêmes, ou encore les instances d'aide à la décision telles que le COR et le CSR.

3.1 Améliorer la mise à disposition des données aux chercheurs

Concernant les chercheurs, la question qui se pose est celle de l'accès aux données produites, dans le respect des obligations liées au secret statistique. Le rapport d'Antoine Bozio et P.-Y. Geoffard dressait en 2017²¹ un état général de l'accès des données aux chercheurs, en soulignant les progrès à faire sur l'information de l'ensemble des parties concernant le droit de l'accès aux données administratives. Si l'essentiel des freins juridiques à l'accès à ces données sont déjà levés, les auteurs soulignent que l'approfondissement des liens entre les administrations productrices et les chercheurs utilisateurs au sein des lieux de dialogue existant tels que le CNIS pourrait améliorer la situation en mettant en évidence l'avantage qu'ont les administrations à rendre leurs données disponibles aux chercheurs sur leurs thèmes d'intérêt. Cela pourrait réduire pour les chercheurs les délais d'obtention des données, et leur permettrait un accompagnement dans leur exploitation. Sur le sujet des retraites, des réunions annuelles sous l'égide du CNIS et du Comité du Secret, en lien avec le COR, les administrations compétentes et les producteurs de données, permettraient d'identifier des sujets encore peu traités mais qu'il serait possible et utile d'instruire avec les données existantes, moyennant un soutien dans l'accès aux données.

3.2 L'information du grand public, la diffusion des résultats et l'aide à la décision

L'information du grand public et l'aide à la décision restent également prioritaires dans le contexte d'un système qui reste pour l'essentiel complexe et peu lisible pour les affiliés. La connaissance des principaux concepts liés au retraite reste très partielle dans le grand public, comme le montrent les données de l'enquête sur les motivations de départ à la retraite 2021: seuls 45% des enquêtés disent savoir ce qu'est une décote, et 74% des enquêtés le principe de taux plein (Arnaud *et al.*, 2021).

L'information individuelle des assurés sur leurs droits est assurée par le GIP Union Retraite, qui donne accès aux droits cotisés, ainsi qu'à des prévisions de montants et des simulations des

¹⁹ Voir le chapitre 3 de la partie 3 du rapport annuel du COR de juin 2024.

²⁰ [Rapport annuel du COR juin 2024 - Évolutions et perspectives des retraites en France | Conseil d'orientation des retraites](#)

²¹ « [L'accès des chercheurs aux données administratives, État des lieux et propositions d'actions](#) », CNIS, Mars 2017 - n° 147

droits aux pensions de réversion²². Elle inclut également la production et la diffusion d'études et de chiffres accessibles au grand public dans le cadre de la statistique publique, qui définit la Drees comme le service statistique ministériel compétent sur les questions de retraite²³.

La Drees publie annuellement un ouvrage de référence sur les retraites, son panorama « Les retraités et les Retraites »²⁴, qui propose des études originales ainsi qu'un ensemble de chiffres actualisés couvrant l'ensemble des aspects directement liés aux retraites. Ses publications peuvent être associées à des infographies ou des vidéos explicatives²⁵, et certaines données comme celles de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraites peuvent être téléchargées en open data²⁶. Toujours dans une perspective de diffusion et de transparence, le code du modèle Trajectoire a été mis en libre accès en 2023 afin qu'il puisse être utilisé par des équipes de chercheurs, comme cela avait été précédemment le cas pour Destinie en 2018²⁷. Les régimes de retraite les plus importants disposent également d'un département d'études qui publie régulièrement des éclairages à partir de leurs données, comme c'est le cas de la CNRACL dans la collection « Questions de Politiques Sociales » et de la CNAV²⁸.

L'aide à la décision et l'information du grand public sont également assurés par les rapports annuels du COR, qui doit publier annuellement chaque année l'état financier du système de retraite, ainsi que différents indicateurs définis par décret²⁹. Le diagnostic du COR repose sur une démarche collégiale, les paramètres de projections étant discutés entre l'ensemble des membres qui incluent les principales administrations compétentes (Insee, Drees, DSS, DG Trésor parmi d'autres), des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux et des experts. Le CSR s'appuie sur les projections financières du COR et sur la consultation d'un jury

²² Voir la séance du COR de septembre 2024, [Auditions du Président du CSR et du directeur de l'Union Retraite | Conseil d'orientation des retraites](#)

²³ Les Services statistiques ministériels et l'Insee ont ainsi la mission de « [produire] les données officielles sur lesquelles s'élabore le débat public » et de « les [diffuser] auprès d'un large public » dans le respect de l'indépendance et du secret statistique définies par les textes, notamment la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques : [Le service statistique public | Insee](#)

²⁴ [Les retraités et les retraites – Édition 2024 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

²⁵ Voir l'infographie résumant l'ouvrage de 2023 [Les retraités et les retraites – Édition 2023 \(infographie\) | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#) et la vidéo associée à cette publication de 2024 : [En 2024, la réforme du minimum contributif augmente la pension de 185 000 nouveaux retraités | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

²⁶ [Données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite — DATA.DREES](#)

²⁷ Voir les liens vers le code pour le modèle [Destinie](#) et le modèle [Trajectoire](#).

²⁸ Voir les documents n°4 et 7 du dossier.

²⁹ Plus précisément, le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, âge et durée d'assurance, redistribution, etc.) et formule, le cas échéant, des propositions de nature à éclairer les choix en matière de politique des retraites.

La loi assigne au Conseil plusieurs missions : décrire les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques ; apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ; mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ; suivre la situation des retraités, en portant une attention particulière aux différences entre les femmes et les hommes ; produire, chaque année avant le 15 juin, un rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France, fondé sur des indicateurs de suivi et de pilotage visant à mesurer l'adéquation du système à ses objectifs ; participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement.

Voir le détail ici : [Présentation | Conseil d'orientation des retraites](#)

citoyen pour apprécier l'atteinte des objectifs d'équité et de pérennité financière, ou le cas échéant alerter le gouvernement et proposer des pistes de réforme.

4. Un état des lieux des besoins statistiques et des évolutions récentes

4.1 Un système statistique ayant récemment connu d'importantes améliorations

Depuis la dernière séance que le COR a consacrée aux systèmes d'information en 2013, trois tendances principales ont participé à une amélioration des données.

Premièrement, des appariements récents ou en cours entre les données des échantillons inter-régimes de la Drees (EIC et EIR) et des sources externes pourront élargir les possibilités d'analyse à des thèmes qui, bien que connexes aux retraites, sont de plus en plus examinées par la littérature académique pour expliquer les comportements des affiliés et retraités. Cela permet de remédier à une limite importante des données retraites qui tenait au cloisonnement entre des données administratives très détaillées sur les droits acquis et les pensions, dans lesquelles les autres informations de contexte et variables de contrôle sont absentes, et des données généralistes présentant des éléments utiles à croiser avec les paramètres de retraite, mais une information trop sommaire sur les pensions.

Deuxièmement, les données administratives se structurent de plus en plus à l'aide de bases totalement unifiées entre régimes, comme ce sera à terme le cas avec le RGCU. Cela implique des investissements informatiques de grande ampleur qui posent la question du pilotage, de l'articulation entre les objectifs de gestion et d'exploitation statistique, du calendrier et des coûts associés. Mais il est attendu à terme un gain en termes de circulation de l'information entre régimes au bénéfice de ces derniers et des affiliés, ainsi que des possibilités d'études accrues par l'existence de bases tous régimes. Troisièmement, les liens entre les échantillons inter-régimes et les données d'enquêtes pourront être amenés à se renforcer à l'avenir. Ainsi, l'échantillon de la dernière vague de l'enquête sur les motivations de départ à la retraite a été partiellement tiré dans le champ de l'EIR, ce qui permettra un appariement reliant les données administratives tous régimes avec les données subjectives de l'enquête. Plus largement, l'augmentation de la taille de l'EIR associée à l'augmentation de la taille de certaines enquêtes sera aussi de nature à faciliter des appariements : la grande taille fait que le croisement de deux gros échantillons reste d'une taille non négligeable, même si les tirages d'échantillons n'ont pas été articulés en amont³⁰.

4.2 De nouvelles possibilités d'études grâce aux appariements

Les appariements et investissements envisagés, qui sont notamment décrits dans le document n°3, pourraient améliorer les possibilités d'études autour de trois axes distincts qui ont été encore peu étudiés jusqu'à présent.

³⁰ Un exemple est l'appariement de l'EIR 2020 avec l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2025, mais d'autres appariements seraient envisageables, par exemple avec les enquêtes annuelles de recensement (EAR), ou encore avec l'enquête Famille 2025.

Cela concerne premièrement la manière dont les affiliés épargnent pour leur retraite, ce qui suppose de faire le lien entre leurs droits à pension et les autres revenus de leur patrimoine. Sur ce sujet, l'appariement de l'EIR avec les données fiscales donnera accès au détail des différents types de revenus en dehors des seules pensions, et à terme, l'enrichissement des données sur l'épargne supplémentaire à l'aide du système d'information épargne retraite (IER) permettant de disposer de montants au niveau de l'individu et non plus du contrat sont des pistes prometteuses³¹.

Cela inclut deuxièmement l'étude des interactions entre les comportements individuels directement liés aux retraite, notamment le moment de la liquidation, et le comportement des autres individus de l'entourage immédiat. Ce lien a récemment été analysé aux Pays-Bas grâce aux données de registre, qui sont des données administratives exhaustives et appariées entre elles (Oral, Rabaté et Seibold, 2024), mais pourrait également être analysé en France. L'appariement entre les échantillons inter-régimes et les données fiscales permet de disposer du foyer fiscal renseignant sur le lien entre le moment de liquidation des conjoints, un thème déjà analysé avec les données de l'enquête Emploi par Abbas et Martin (2023). L'identifiant entreprise inclus dans le panel tous actifs, également inclus à l'EIC, permettrait de renseigner les liens entre les comportements de liquidation des collègues, la localisation pourrait mettre en évidence des comportements de voisinage, et enfin l'état civil pourrait déterminer les liens de parenté³². Se pose également la question de la complexification des trajectoires conjugales des seniors, qui pose des défis en termes de droits familiaux et conjugaux, d'effets sur les comportements de départ à la retraite et de niveau de vie des personnes âgées³³. Cela nécessite l'utilisation de données spécifiques, et implique une modélisation plus complexe des comportements conjugaux et familiaux dans les modèles de microsimulation.

Troisièmement, le lien entre comportements de départ à la retraite et d'autres enjeux sociaux tels que la précarité ou le handicap pourrait être étudié plus en détail. D'une part, les appariements prévus entre EIR et RI-APA-ASH dans un premier temps, puis RI-Autonomie (qui prend la suite des RI-APA-ASH en élargissant le champ des prestations prises en compte), pourront permettre de mieux étudier les interactions entre les situations de handicap et les comportements de départ à la retraite avec des échantillons importants, à la suite de premiers travaux menés sur la question (Aubert, 2019). D'autre part, l'appariement entre l'EIC/EIR et

³¹ Plus précisément, l'EIR est apparié avec les données Fideli (Fichier démographique sur les logements et les individus), ce qui permet l'accès aux données fiscales, qui incluent notamment les revenus autres que les pensions de retraite. Cela pourrait permettre des travaux complémentaires à ceux réalisés à l'aide du modèle Destinie par Galiana et Wilner (2024), avec un échantillon plus grand et en utilisant les spécificités des données fiscales. L'utilisation par la Drees des données issues du système d'information épargne retraite (IER) du GIP Union Retraite, envisagée à long terme, pourrait permettre de compléter les données issues de leur enquête sur les retraites supplémentaires en associant les contrats d'épargne retraite à des individus (dédoublonnage), ce qui permettrait d'en analyser la répartition par niveau de revenus dans l'EIC et de mettre en regard les montants obtenus avec des simulations de pension.

³² L'offre de travail des enfants peut se trouver réduite en cas de départ à la retraite plus tardif des parents pour des questions de mode de garde (Iliukas, 2023), ou le choix de départ à la retraite influencés par le fait d'être aidant d'un parent dépendant.

³³ Voir notamment l'étude récente du Conseil de l'âge : HCFEA | [Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors](#)

l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) pourra également permettre de mieux étudier les différentes manières dont les parcours des allocataires de minima sociaux évoluent lorsqu'ils approchent l'âge moyen du départ à la retraite, et notamment l'articulation entre précarité dans l'emploi, chômage indemnisé, et ASPA³⁴.

4.3 Quelques besoins pour des investissements et des études à venir

Malgré la richesse des sources évoquées et des enrichissements dont elles font l'objet, les données semblent encore perfectibles sur certains thèmes qui pourraient nécessiter des investissements à l'avenir.

Trois d'entre eux concernent l'absence de données sur certains thèmes. C'est le cas des pré-retraites du secteur privé, étudiées par le COR en 2024 et pour lesquelles seule une analyse à partir des données de l'enquête Emploi avait pu être produite³⁵, faute de l'existence de données d'enquête plus précises ou de moyens pour expertiser la DSN sur ce point. L'ampleur de ces dispositifs et le profil exact des personnes en bénéficiant reste ainsi encore largement méconnu. Les périodes d'activité à l'étranger et les droits qui en résultent sont également encore mal connus et quantifiés. Cela pourrait impliquer de mobiliser davantage les données fiscales et les données inter-régimes dont dispose la CNAV, et pourra être rendu possible à mesure de l'intégration de la base d'information individuelle sur les retraites du GIP Union Retraite dans des partenariats internationaux, si un travail est fait pour en faire une base de données statistique³⁶. Enfin, concernant les situations conjugales, la connaissance de certaines populations très spécifiques telles que les pensionnés divorcés touchant des pensions de réversion reste encore très imparfaite, ce qui pourrait faire l'objet d'études sur données exhaustives.

Deux autres impliquent des investissements importants dans les données ou les outils. Premièrement, le sujet des inégalités dans le vieillissement reste structurant en termes de prospective, notamment si un contexte de croissance ralentie exacerbe la sensibilité aux inégalités verticales. L'articulation de ces préférences avec un système des retraites dont le cœur reste contributif se pose, ce qui nécessite notamment sur le plan technique de réfléchir à la manière de projeter des taux de pauvreté des actifs et retraités. Cela nécessiterait de partir d'un modèle de microsimulation au niveau ménage tel que Destinie, et d'effectuer des investissements importants pour proposer des simulations robustes des inégalités de carrière, ou des jeux de simulations présentant différents scénarios d'évolution de ces inégalités de carrière³⁷. Deuxièmement, les nouvelles perspectives initiées par le développement des

³⁴ Voir le billet de blog de Patrick Aubert sur les liens entre précarité et retraites : [Mieux prendre en compte les personnes défavorisées dans les règles de retraite : quelles pistes pourrait-on envisager ? - Blog IPP](#)

³⁵ Voir le dossier de la séance de mars 2024 ici : [Départs anticipés \(pré-retraites, ruptures conventionnelles, carrières longues et retraite progressive\) | Conseil d'orientation des retraites](#), et plus particulièrement [le document de la Dares quantifiant pour la première fois ce type de dispositifs à l'aide de l'enquête Emploi](#).

³⁶ Voir l'audition par le COR de M. Bonnet, du GIP Union Retraite, en septembre 2024 : [Auditions du Président du CSR et du directeur de l'Union Retraite | Conseil d'orientation des retraites](#)

³⁷ Le CSR note notamment à ce sujet que les indicateurs de distribution prévus par son décret sont les seuls de ses indicateurs de suivi ne faisant pas actuellement l'objet de projections.

appariements pourraient aussi suggérer des appariements plus complexes et coûteux avec les données de santé, soit en utilisant l'appariement déjà établi entre l'EIR et l'EDP pour mobiliser l'EDP Santé de la Drees, soit en envisageant un appariement direct avec les données de l'assurance maladie³⁸. Les obstacles juridiques et le coût de production rendent toutefois le projet difficilement envisageable à court ou moyen terme.

Enfin, un besoin d'étude concernerait le lien entre les perceptions du niveau de pension et le détail des droits acquis et projetés dans les différents pays semble également un thème d'étude prometteur³⁹. La perception des retraités semble notamment moins favorable en France que dans d'autres pays, ce qui pourrait donner lieu à des comparaisons détaillées avec des micro-données internationales pour expliquer cette particularité française.

³⁸ Le lien entre données liées aux retraites et à la santé pourrait par exemple permettre une étude plus détaillée du rôle des dispositifs de retraites dans l'atténuation du lien observé entre conditions de travail et santé. Dans d'autres domaines, des appariements pourraient être envisagés à plus long terme avec les données Prélèvement A la Source pour les Revenus Autres (PASRAU), regroupant l'ensemble des revenus absents de la DSN, ou les données du Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS), incluant les informations portant sur l'ensemble des prestations de protection sociale.

³⁹ Notamment dans la continuité des analyses initiées à l'occasion de la séance du COR de novembre 2024 : [Panorama international et comparaison France-Allemagne | Conseil d'orientation des retraites](#), et notamment de la [comparaison des opinions entre France et Allemagne](#).

Références

Abbas, H. et Martin, H. (2023). La sortie du marché du travail des personnes en couple et de leurs conjoints. *Retraite et société*, N° 90(1), 15-47. <https://doi.org/10.3917/rs1.090.0016>.

Aubert P. (2019). Les personnes ayant des incapacités quittent le marché du travail plus jeunes mais liquident leur retraite plus tard. *Etudes et Résultats* n°1143, Drees.

Blanchet D. (2024), « Retraites : quelles règles d'indexation dans un régime en annuités ? » Note IPP n°10, Avril.

Chopard M., Guirriec R., Herbillon-Leprince S., Marino A., Rousset C. (2022). Retraite : règles de la fonction publique et du privé - Comparaison du calcul des droits à la retraite à l'aide du modèle Trajectoire. *Les dossiers de la DREES*, n°103.

Chopard M. (2024). En 2024, la réforme du minimum contributif augmente la pension de 185 000 nouveaux retraités. *Études et résultats* n°1297.

Dubois, Y. et Koubi, M. (2017) . La réforme des retraites de 2010 : quel impact sur l'activité des séniors ? *Économie & prévision*, n° 211-212(2), 61-90. <https://doi.org/10.3917/ecop.211.0061>.

Galiana, L. and Wilner, L. (2024), Private Wealth Over the Life Cycle: A Meeting Between Microsimulation and Structural Approaches. *Review of Income and Wealth*. <https://doi.org/10.1111/roiw.12697>

Guirriec R. (2023). Retraite : parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres. *Études et Résultats* n°1283, Drees.

Ilciukas, J. (2023). Fertility and parental retirement. *Journal of Public Economics*, 226, 104928.

Oral, E., Rabaté, S., & Seibold, A. (2024). The Social Multiplier of Pension Reform. *CESifo Working Paper No. 10999*